



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 22 décembre 2022 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. BOUET Benoit, M. BOURGUIGNON Dominique, M. COUREL Francis, Mme DEFLUBE Fabienne, Mme FUSSIEN Catherine, Mme HURAY Nathalie, M. MASSON Vincent, M. PORTELLO Mickaël

Procuration(s) :

M. DHOMMEE Thierry donne pouvoir à M. MASSON Vincent, M. DESERT Cyrille donne pouvoir à Mme HURAY Nathalie, Mme GOBET Elodie donne pouvoir à Mme DEFLUBE Fabienne

Absent(s) :

M. MASSON Laurent, Mme PIERRAT Estelle

Excusé(s) :

Mme COLOMBIER Dominique, M. DESERT Cyrille, M. DHOMMEE Thierry, Mme DUVAL Stéphanie, Mme GOBET Elodie

Secrétaire de séance : Mme HURAY Nathalie

Président de séance : M. BOUET Benoit

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25/11/2022

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Restauration des vitraux de l'Eglise

La Maire rappelle la délibération n° 10/2021 qui approuvait la restauration d'un vitrail pour un montant de 10 457 € HT et propose un nouveau devis de l'Atelier GOUTY, 14 Place du Mont Mirel à Corneilles, du 02.12.2022, pour la restauration de tous les vitraux, coût total de 37 521 € TTC et un devis du 13.12.2022, de la Sté MESLIN ET FILS, maçon-restauration du Patrimoine, 319 rue du Bois à la Huaye Aubrée, pour un montant de 8 315 € HT soit 9 978 € TTC, pour la restauration d'un fenestrage. L'opération sera budgétisée sur 3 ans, des crédits seront prévus dès 2023. Le Conseil Municipal, accepte cette proposition et sollicite l'octroi de la subvention DETR.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Installation réserve à incendie souple 120 m3 - Rue Serpolette

Dans la continuité de la mise aux normes de la défense incendie, le Maire propose l'installation d'une bâche souple de 120 m3, fournie par le Département, dans la Rue Serpolette. Les travaux seront exécutés par la Sté SOLUTION ENVIRONNEMENT 76, 9 rue de la Couture à Saint Mards de Blacarville, pour un montant de 5 468.20 € HT soit 6 561.84 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et sollicite l'octroi d'une subvention du Département ainsi que de la DETR.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Installation réserve à incendie enterrée 30m3 - Route de Fourmetot

Dans la continuité de la mise aux normes de la défense incendie, le Maire propose l'installation d'une citerne enterrée de 30 m3, dans la Route de Fourmetot. Les travaux seront exécutés par la Sté SOLUTION ENVIRONNEMENT 76, 9 rue de la Couture à Saint Mards de Blacarville, pour un montant de 25 019.46 € HT soit 30 023.36 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et sollicite l'octroi d'une subvention du Département ainsi que de la DETR.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Installation réserve à incendie enterrée 30m3 - Chemin de la Rochethulon

Dans la continuité de la mise aux normes de la défense incendie, le Maire propose l'installation d'une citerne enterrée de 30 m3, dans le Chemin de la Rochethulon. Les travaux seront exécutés par la Sté SOLUTION ENVIRONNEMENT 76, 9 rue de la Couture à Saint Mards de Blacarville, pour un montant de 24 496.33€ HT soit 29 395.60 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et sollicite l'octroi d'une subvention du Département ainsi que de la DETR.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Installation d'un poteau incendie - Impasse des prés communaux

Dans la continuité de la mise aux normes de la défense incendie, le Maire propose l'installation d'un poteau incendie, dans l'Impasse des Prés Communaux. Les travaux seront exécutés par la SAUR, 4 rue du Clos des Marettes à Coutances, pour un montant de 6 108.06 € HT soit 7 329.67 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et sollicite l'octroi d'une subvention du Département ainsi que de la DETR.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Installation d'un poteau incendie - Chemin de la Vierge

Dans la continuité de la mise aux normes de la défense incendie, le Maire propose l'installation d'un poteau incendie, sur le Chemin de la Vierge. Les travaux seront exécutés par la SAUR, 4 rue du Clos des Marettes à Coutances, pour un montant de 3 611.56 € HT soit 4 333.86 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et sollicite l'octroi d'une subvention du Département ainsi que de la DETR.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à CORNEVILLE SUR RISLE
Le Maire,

